

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
D'INGÉNIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2022

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 52 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Ingénieur territorial, vous êtes directeur général des services techniques (DGST) de la commune d'Ingeville (10 000 habitants).

Le maire a décidé d'engager un projet de parc photovoltaïque sur sa commune. Le terrain envisagé pour ce projet est situé sur une ancienne décharge communale d'ordures ménagères exploitée entre 1980 et 2007. Ce nouvel usage serait l'opportunité de réhabiliter et de valoriser ce terrain délaissé. Il viendrait en outre satisfaire une promesse de campagne électorale.

L'ancienne décharge communale a été recouverte en fin d'exploitation d'une couche de terre drainante ainsi que d'une terre végétale en surface. Un cours d'eau permanent, « la rivière des eaux froides », s'écoule à l'est du site d'étude. Des torrents temporaires jouxtent cette ancienne décharge sur sa partie sud. Une source de captage d'eau destinée à l'irrigation est située en aval. Quelques habitations sont implantées à proximité du site (hameau du haut et hameau du bas), ainsi qu'un terrain de cross.

Question 1 (5 points)

Vous rédigerez une note à l'attention du maire présentant les enjeux de la réhabilitation de cette ancienne décharge en parc photovoltaïque.

Question 2 (3 points)

Le maire d'Ingeville vous demande de préciser les démarches réglementaires à suivre dans le cadre de la reconversion de ce site pollué.

Question 3 (8 points)

La commune souhaite lancer un Appel à Projet (AAP) afin de sélectionner le porteur de projet d'aménagement du parc photovoltaïque. Celui-ci devra proposer les mesures de gestion du site pollué et les travaux à réaliser.

- a) Qu'est-ce qu'un AAP et quels avantages ce type de dispositif présente-t-il ? (2 points)
- b) Vous rédigerez une fiche prescriptive à l'attention des candidats à l'AAP sur les précautions à prendre par rapport à la protection de l'environnement et de la santé. Celle-ci sera annexée au cahier des charges. (4 points)
- c) Vous proposerez un calendrier pour conduire cet AAP. (2 points)

Question 4 (4 points)

Des habitants des hameaux du haut et du bas, des usagers du terrain de cross et des agriculteurs voisins s'inquiètent des risques sanitaires possibles liés aux travaux de reconversion de cette ancienne décharge ainsi que du coût global du projet de réhabilitation. Par ailleurs, certains riverains craignent que la centrale photovoltaïque génère à l'avenir des nuisances et des risques pour la santé.

Le maire vous demande d'apporter les arguments lui permettant de rassurer les habitants et soutenir le projet.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Privilégier la dépollution in situ » - José Hidrio - *Environnement & technique. Cahier spécial* - décembre 2018 - 3 pages
- Document 2 :** « Le gouvernement veut encourager l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des friches » - *AFP* - 3 novembre 2021 - 1 page
- Document 3 :** « La reconversion des sites et des friches urbaines pollués » (extrait) - *ADEME* - mars 2014 - 2 pages
- Document 4 :** « Sites et sols pollués : comment agir ? » (extrait) - *Préfecture de Région Normandie - ADEME- ARS* - novembre 2019 - 6 pages
- Document 5 :** « Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués » - *Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire* - août 2017 - 2 pages
- Document 6 :** « Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques. Synthèse » - *ADEME* - mars 2019 - 6 pages
- Document 7 :** « Appel à projets régional. Reconversion des friches industrielles. Etudes et Techniques de dépollution exemplaires. Règlement » (extrait) - *Région Grand Est* - 2021 - 11 pages
- Document 8 :** « Saint-Pierre-la-Cour. Centrale solaire : les riverains expriment leur désarroi » - *ouest-france.fr* - 30 novembre 2021 - 2 pages
- Document 9 :** « Etude d'impact sur l'environnement et la santé du projet de centrale photovoltaïque au sol : Aubigné-Racan » (extraits) - *sarthe.gouv.fr* - consulté en mars 2022 - 15 pages

Liste des annexes

- Annexe A :** Emprise du projet - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.